

## **COMPTE-RENDU DE LA CCP EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2020**

### **IL MANQUE LES MASQUES, ILS MASQUENT LES MANQUES !!!**

Mardi 5 mai avait lieu la troisième CCP extraordinaire avec comme principal point la stratégie ministérielle sanitaire face à la pandémie COVID 19 et les plans progressifs de retour à l'activité.

Dans notre déclaration liminaire, nous évoquons la nécessité du retour d'expérience du confinement afin de préparer dans les meilleures conditions sanitaires, le retour dans les établissements et services. Force est de constater que le Ministère obéit aux injonctions présidentielles : Il faut que le travail reprenne quoi qu'il en soit. Donc pour le RETEX on repassera, tout comme pour l'organisation de travail !

En préalable, le DRH-MD précise que les différentes phases de reprise de l'activité sont les suivantes du 11 mai au 2 juin, puis du 2 juin à fin août puis de septembre à la fin de la circulation du virus donc impossibilité de donner une date. Il s'agit du phasage présenté par le Premier Ministre devant l'Assemblée Nationale le 29 avril dernier. L'objectif est d'atteindre 80% de l'activité réalisée avant le confinement d'ici début septembre. Par ailleurs, le télétravail est maintenu afin de préparer des retours progressifs dans les services. La priorité est la santé et la protection des agents. Sont ensuite présentés en séance les plans de retour progressifs à l'activité de l'EMA, le SGA et la DGA.

Dans ce contexte, la CGT a dénoncé l'idée d'un dialogue en dehors des instances officielles et légitimes que sont les CHSCT alors même que d'autres OS auraient tendances à écarter au profit de petits arrangements locaux. Notons que la présidente a appuyé nos propos.

Concernant les protections et les masques en particulier, le DRH-MD nous a présenté la politique ministérielle dans le domaine :

Pour les personnels le ministère va fournir quatre masques grand public et puis c'est tout ! Chacun devra acheter sur ses propres deniers le renouvellement. Quant au lavage, malgré ce qu'avait évoqué le DRH-MD lors de la CCP précédente, chacun devra se débrouiller. Ce ne sera pas à la charge du ministère comme évoqué précédemment. Ceci pose la question de rapporter à son domicile un masque éventuellement contaminé qui doit être lavé à 60°C avec aucun linge ! Les masques sont prévus pour une vingtaine de lavage maximum...

Sur ce point particulier, la CGT est pour l'achat de masques sanitaires (au minimum des masques chirurgicaux) à jeter après chaque utilisation.

Il est inconcevable que les agents aient à dépenser de l'argent pour être équipés de masques obligatoires tous les jours dans la rue, les transports et au travail ! Il est bon de rappeler que les Équipements de Protection Individuels sont à la charge unique de l'employeur. Faire payer, par les personnels, leur moyen de protection pour pouvoir travailler en sécurité est totalement intolérable.

Le ministère va généreusement dépenser 20 euros par agent pour fournir des masques dont l'efficacité est minime ! Pour information un masque chirurgical revient à 70 centimes ! Le budget du Ministère des Armées pour l'année 2020 est de... 37,5 Milliards d'euros.

**Conclusion :** Pour le Ministère des Armées, tout le monde doit être au garde à vous et exécuter les ordres du Président de la République oui mais, car il y a un mais : il s'agit de la santé et de la protection de tous les agents qu'ils soient civils ou militaires. Nous ne devons pas laisser faire n'importe quoi, n'importe comment.

Nous invitons l'ensemble des mandatés dans les CHSCT, si possible en intersyndicale à se mobiliser et à mobiliser les personnels pour s'assurer que toutes les conditions sont réunies pour reprendre le travail dans délais prévus initialement. Il est hors de question de relancer l'activité et que tout le monde se retrouve au boulot dans les 15 jours qui viennent. Il n'est pas concevable non plus que des représentants du personnel reçoivent des pressions ou menaces alors qu'ils essaient juste d'effectuer leur mission !

Pour la CGT, pour chaque établissement, chaque service, tant que toutes les conditions ne sont pas réunies pour assurer la protection des personnels, la date de reprise doit être reportée. Nous rappelons à tous, que la pandémie n'est pas terminée et que reprendre alors que les conditions de sécurité et de protection ne sont pas réunies aurait comme effet de générer des milliers de nouveaux cas et de fait des milliers de nouveaux morts. Nous rappelons également que les chefs d'établissement sont responsables de la santé et sécurité des salariés, cela concerne bien évidemment le risque d'exposition à un virus.

Chacun assumera ses responsabilités ! Pour la CGT nous assumons la nôtre.

**PAS DE PROTECTION, PAS DE TRAVAIL !!!**

Les mandatés CGT à la CCP : Laura GODEC (SSF Brest), Didier BRUNES (DGA Angers), Bertrand DE PEDRO BARRO (AIA Bordeaux) et Didier DELASA (DGA Cazaux).



## DÉCLARATION LIMINAIRE CCP EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2020

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Ça y est, le confinement se termine !

Nous avons bien écouté les propos du Premier Ministre et pourtant nous ne sommes pas rassurés !

A partir du 11 mai tout doit redémarrer, crèches, écoles, entreprises, oui mais comment et avec quels moyens de protection ?

Aucune garantie précise n'est apportée pour que chaque citoyen, chaque salarié soit réellement protégé.

Oui mais cela reste un détail pour ceux d'en haut ! Il faut reprendre le travail avant l'écroulement !

Évoquons les masques. C'est la véritable arlésienne ! Une semaine, on nous dit : « il ne faut pas en mettre, c'est réservé aux soignants », qui soit dit en passant n'en ont pas en nombre suffisant. Deux semaines plus tard, les mêmes responsables gouvernementaux nous annoncent que : « si si, il faut mettre des masques, c'est important, l'état en a commandé plusieurs millions ». On parle des masques chirurgicaux principalement.

Depuis quelques jours, nous découvrons que les masques tardent à arriver mais que les grandes surfaces ont réussi à doubler le gouvernement et mettent en rayon des millions de masques à partir de cette fin de semaine. Oui mais c'est payant ! Si vous n'avez pas les moyens, il vous reste le masque du pauvre confectionné avec amour par la grand-mère d'à côté qui se retrouve très légitimement envahie d'une mission de service public ! Des millions de masques sont ainsi confectionnés par cet élan de générosité et de solidarité qui nous manquait depuis des années ! Mais au fait, ces masques-là, ils protègent de quoi ? Quelle est leur efficacité ? Personne ne sait nous le dire réellement.

Nous ne confondons pas avec les masques dits alternatifs qui eux correspondent aux préconisations édictées à la hâte par l'AFNOR (Association Française de Normalisation) D'après nos sources, ils protègent mais beaucoup moins que les masques chirurgicaux. Par contre ils sont plus économiques et surtout ils sont lavables, mais attention pas en dessous de 60° sinon le virus n'est pas détruit ! Tant pis si l'élastique se détend un peu....

Qui peut démêler le vrai du faux ? Si on n'évoquait pas une situation sanitaire dramatique cela pourrait être drôle mais la réalité est dramatique !

L'État porte une lourde responsabilité ! Chaque citoyen doit être équipé des moyens de protections adaptés et ce, gratuitement !

Le reprise de l'activité et la réouverture des crèches, des écoles n'a qu'un seul but remettre les salariés au travail et tant pis, si l'épidémie redémarre à nouveau comme le craignent des spécialistes et en particulier l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

L'objectif principal à demi avoué est bien la reprise de l'économie !

**ATTENTION ! la CGT n'a de cesse de le répéter NE PAS PERDRE SA VIE À LA GAGNER !**

Nous devons être vigilants partout dans nos établissements et services pour que tous les moyens soient mis

en œuvre afin d'assurer la sécurité des personnels.

Cela passe par la réunion OBLIGATOIRE des CHSCT partout avant toute reprise. Il faut réévaluer les risques, adapter le travail en fonction des contraintes et des moyens de protection. Il faut que tous les personnels aujourd'hui confinés soient formés et informés aux risques avant la reprise de leur activité.

Ce que l'on peut faire comme constat c'est que les CHSCT ne sont pas tous réunis ; par contre certains chefs d'organisme ne manquent pas d'inventivité pour contourner cet acteur fondamental : organisation de « syndiqués », où l'on aborde, en réunion informelle la problématique liée au COVID 19, mais soyons rassurés le dialogue social fonctionne !

Que dire de ceux qui persistent à dire qu'il n'est pas utile de réunir les CHSCT de BdD parce que les syndicats ne l'ont pas demandé alors que le COM BDD joue un rôle prépondérant dans l'organisation de la prévention et l'attribution des moyens associés ?

Le SSA et la DRH-MD ont établi plusieurs documents, notamment un guide sanitaire et des fiches, qui doivent être diffusés massivement dans les établissements pour servir de point d'appui aux différents acteurs de la prévention, avec peut-être un rappel particulier pour tous les chefs d'organismes. Madame la Présidente, la CGT s'oppose farouchement à l'idée de certains COM BDD de faire désinfecter les locaux par des civils dits volontaires. Il en va de leur santé et des risques encourus pour leur famille.

Avant de préparer la reprise, nous avons un énorme travail pour établir le bilan de ces deux mois de confinement. Sans bilan exhaustif et sérieux, un plan de reprise d'activité ne peut s'effectuer correctement. Combien de CHSCT se sont réunis et combien ont travaillé à la mise en place d'un vrai plan de continuité d'activité avec l'évaluation des risques associée ? Pour la CGT, cette étape est indispensable et ne saurait se réaliser dans la précipitation. Nous ne pouvons qu'être très inquiets quand on voit la préparation de cette CCP avec des documents fournis très tardivement, les derniers nous sont parvenus hier soir vers 20H00 ! Plus de vingt documents transmis dans les 24H00 précédant la réunion.

La DRH-MD doit, à tous les niveaux, pouvoir préparer les choses et effectuer ses tâches dans des conditions favorables. La précipitation et l'urgence n'ont jamais permis d'effectuer le travail dans de bonnes conditions. Or la situation sanitaire grave que connaît le pays, si nous ne voulons pas qu'elle s'aggrave fortement et que nous atteignons un pic de pandémie bien plus dramatique, nous interpelle sur la manière de travailler pour préparer le retour à l'activité au sein du ministère.

En effet, malgré les pressions mises par le Président de la République et le gouvernement, pour que tout fonctionne à partir de 11 mai, nous devons travailler sereinement au retour à la pleine activité dans nos établissements et services, mais avec toutes les mesures de protection collectives et toutes les organisations adaptées à la situation et au port de ces nouveaux EPI. Si dans certains établissements, toutes les conditions ne sont pas réunies pour garantir la sécurité des personnels, nous vous demandons de reporter la date de reprise d'activité. Si tel n'est pas le cas, les employeurs porteraient directement la responsabilité en cas de contamination de personnels sur leur lieu de travail. Nous invitons les personnels qui se trouvent dans cette situation à utiliser le DROIT DE RETRAIT !

Ces Epi qui de fait deviennent de moyens de protection collective. « **Je mets un masque et ainsi je protège les autres** » ! C'est la raison pour laquelle la CGT demande que le ministère soit en capacité de fournir à tous les agents les moyens indispensables et en nombre suffisants, et ce comme dans n'importe quel EPI. D'autant plus que la sensibilité des personnels face à la pandémie est différente, si un personnel est rassuré de porter un masque, il doit être en capacité de le faire avec des équipements conformes.

Sinon nous appliquerons le principe que plus personne n'ignore aujourd'hui :  
PAS DE PROTECTION, PAS DE TRAVAIL  
PAS DE PROTECTION PAS D'ENFANTS DANS LES ECOLES !

La situation est extrêmement anxiogène, pour tout le monde. Il est primordial que l'organisation de travail prenne en compte cet élément dans le quotidien de chacun.

Merci de votre attention.

**Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat CGT**  
263 rue de Paris - Case 541 - 93515 MONTREUIL CEDEX  
Tél. 01.55.82.89.00 - Fa x 01.55. 82. 89 .01 - Courriel : trav-etat@cgt. fr